



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 20 novembre 2025, s'est rassemblé à Gouvieux (Salle des Fêtes), sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Marion LE MAUX, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Florence WILLI, Pierre-Yves BENGHOZI, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Daniel DRAY à François DESHAYES, Jean EPALLE à Marion LE MAUX, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Sophie LOURME à Michel MANGOT, Corry NEAU à Jean-Marc VINCENTI.

Étaient absents/excusés : Alexandre GOUJARD, Laurent AGOSTINI, Jacques FABRE, Fabrice BOULAND.

Secrétaire de séance : Marion LE MAUX.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	30	7	37	21

* Christine COCHINARD et Leslie PICARD sont arrivées à l'examen de la délibération n°2025/102.

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2025/100 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2025.

DEL 2025/101 AUTORISATION AU PRESIDENT POUR L'ACQUISITION DES MURS PAR L'AIRE CANTILIENNE AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

Autorisé, à l'unanimité, l'acquisition par la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne des murs l'Hôpital de Chantilly-Les Jockeys par l'Aire Cantilienne auprès du Tribunal de commerce de Bobigny, et **autorisé** le Président ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour cette acquisition, et à signer tout document relatif à cette acquisition.

DEL 2025/102 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE L'ADTO-SAO

Approuvé, à l'unanimité, le rapport établi sur l'activité de la société publique locale ADTO-SAO, au titre de l'exercice 2024.

DEL 2025/103 PASSATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC 5 AUTRES EPCI EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Approuvé, à l'unanimité :

- La constitution d'un groupement de commandes de collectivités territoriales, incluant la CCAC, la CCLVD, la CCPV, la CCT, la CCC et la CCRV pour conclure des marchés publics relatif à la gestion des 6 aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire du groupement,
- La convention constitutive du groupement de commandes, et **autorisé** sa signature par le Président s'agissant de la CCAC,

Désigné les représentants suivants au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement :

- o Manoëlle MARTIN en qualité de titulaire,
- o François KERN en qualité de suppléant.

DEL 2025/104 BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire au budget général.

DEL 2025/105 MODIFICATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à l'unanimité, la modification de l'affectation définitive suivante du résultat du budget général de la Communauté de Communes comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 9 408 401,59 €
- Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 216 752,77
- Ligne 1068 (recette), excédents de fonctionnement capitalisés : 499 184,38 €

DEL 2025/106 BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Approuvé, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire au budget annexe du service public d'élimination des déchets ménagers.

DEL 2025/107 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Approuvé, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 au budget annexe Eau potable.

DEL 2025/108 MODIFICATION DES CONDITIONS DE CREATION DU BUDGET ANNEXE HOPITAL DE CHANTILLY – LES JOCKEYS

Approuvé, à l'unanimité, la modification des conditions de création du budget annexe dénommé « Hôpital de Chantilly – Les Jockeys » avec application de la nomenclature comptable M57, non assujetti à la TVA et doté de l'autonomie financière.

DEL 2025/109 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE HOPITAL DE CHANTILLY – LES JOCKEYS

Approuvé, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 au budget annexe Hôpital de Chantilly – Les Jockeys.

DEL 2025/110 REVERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS AU BUDGET PRINCIPAL

Approuvé, à l'unanimité, le reversement du solde de la subvention d'équilibre du budget annexe du Service Public d'élimination des déchets ménagers au budget principal pour un montant de 288 000 €.

DEL 2025/111 TRANSFERT DES RESULTATS DU SIPAREP, DU SICTEUV, DES COMMUNES D'APREMONT ET D'AVILLY-SAINT-LEONARD DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Approuvé, à l'unanimité, les reprises des résultats budgétaires du SIPAREP, du SICTEUV, des communes d'Apremont et d'Avilly-Saint-Leonard dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement.

DEL 2025/112 APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (SIAEP) D'AVILLY-SAINT-LEONARD COURTEUIL AU 1ER JANVIER 2026 ET DES CONDITIONS DE SA LIQUIDATION

Approuvé, à l'unanimité :

- La dissolution du SIAEP d'Avilly-Saint-Léonard Courteuil au 1^{er} janvier 2026,
- Les conditions de la liquidation (affectation des résultats comptables, répartition de l'actif et du passif, répartition de l'emprunt en cours) fixées par la convention de liquidation proposée par le SIAEP, et **autorisé** le Président à signer ladite convention.

DEL 2025/113 ADOPTION DE LA CONTRE-VALEUR CORRESPONDANT A LA « REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE »

A la majorité, (**1 vote contre : Nathanaël ROSENFELD**) :

- **Fixé** à 0,0915 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

- **Décidé** que cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité conformément à la convention de mandat passée avec le délégataire.

DEL 2025/114 APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA NONETTE 2026-2031

Approuvé, à l'unanimité, le projet du Contrat de Territoire de la Nonette,

Pris acte de mettre en œuvre les projets inscrits au Contrat de territoire.

DEL 2025/115 PASSATION D'UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA CCAC LE PARC NATUREL REGIONAL « OISE-PAYS DE FRANCE » RELATIVE A LA DEMATERIALISATION DES ACTES D'URBANISME

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'un avenant n°3 à la convention avec le PNR « Oise-Pays de France » pour la mise en place d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme.

DEL 2025/116 PASSATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025 CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Autorisé, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant de prolongation à la Convention Territoriale Globale (CTG), prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2026.

DEL 2025/117 AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES AUX COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2026

A la majorité (7 votes contre : Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES ; 1 abstention : Nathanaël ROSENFELD), **émis** un avis conforme à la demande de dérogation à l'obligation du repos dominical pour les établissements de commerce de détail formulées par les communes de Chantilly, Coye la Forêt, Lamorlaye et La Chapelle-en-Serval.

DEL 2025/118 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuvé, à l'unanimité :

- La mobilité interne proposée d'un agent de catégorie C au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à temps complet vers le service communication,
- La suppression de postes,
- La modification du poste de contrôleur comptable,
- La modification du tableau des effectifs en découlant.

DEL 2025/119 MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERNE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Approuvé, à l'unanimité, la mise à jour du règlement interne du compte épargne-temps applicable aux services de la CCAC.

DEL 2025/120 MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASTREINTES

Approuvé, à la majorité (1 abstention : Nathanaël ROSENFELD), la mise en place d'un système d'astreintes.

DEL 2025/121 INSTAURATION DES TITRES RESTAURANT

Décidé, à l'unanimité, la mise en place de titres restaurant à partir du 1^{er} janvier 2026 au bénéfice des agents de la collectivité.

DEL 2025/122 MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES POUR LES SERVICES DE LA CCAC

Approuvé, à l'unanimité, la mise en place des horaires variables applicable aux services de la CCAC et le règlement correspondant, et **autorisé** la mise en place d'un système de badgeage et d'un logiciel de gestion des temps tel que défini dans le règlement.

* * * * *

La séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 01/12/2025



Le Président,

François DESHAYES